ANMTEPH
Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux

FORMATION

RISQUES PROFESSIONNELS EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ : LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES, LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LES ADDICTIONS ET LES HORAIRES ATYPIQUES

3 jours - 21 heures | **20 au 22 mai 2026** | **10 à 20 stagiaires** | **1200 € TTC/pers.**

Lieu de formation
PARIS

Intervenants
Dr Isabelle CLÉMENT (médecin du travail, MTPH CHU de Besançon)
Dr Alice ALVAREZ (médecin du travail, MTPH CH de Montauban)

Objectifs

Pour les risques psycho-sociaux, les risques associés aux troubles musculo-squelettiques, les addictions et les horaires atypiques :

- Définir chacun de ces risques
- Identifier leurs modalités d'évaluation (méthodes, support d'évaluation, responsabilité)
- Distinguer les pathologies associées à ces risques et les modalités de suivi en service de prévention et de santé au travail
- Apprécier les moyens de prévention collectifs et individuels
- Choisir les métrologies associées, quand elles existent
- Choisir les examens complémentaires justifiés

Publics concernés

- Médecins du travail, collaborateurs médecins, internes en médecine du travail
- Infirmiers en santé au travail
- Préventeurs

Pré-requis

- Aucun

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail d'analyse et d'échange à partir des expériences des stagiaires et des formateurs (échanges de points de vue, retours d'expérience…)
- Cas cliniques et mises en situations
- Séances de questions-réponses

Évaluation et suivi

- Questionnaire envoyé en amont de la session (attentes des stagiaires…)
- Tour de table et réajustement en fonction des attentes des stagiaires
- Evaluation de la formation par les stagiaires : questionnaires de satisfaction en fin de cession
- Evaluation des acquis : par des pré et post tests (QCM) en début et fin de formation
- 3 mois après la formation : évaluation à froid

Indicateurs de résultats

- Évaluation globale de la formation (2024) : **86 %**
- Satisfaction des participants (2024) : **81 %**
- Nombre de participants à la formation (2024) : **10 participants**

Programme

Cette formation répond au contenu du point 2 « la connaissance des risques et pathologies professionnels et les moyens de les prévenir » *de l'article 1 de l'arrêté du 30/01/2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique* des infirmiers de santé au travail.

Durée de la formation : 21h

Mercredi **Les troubles musculo-squelettiques (TMS)**

9h00-12h30 (Dr Isabelle CLÉMENT)

- Présentation et recueil des attentes des participants. Présentation des formateurs
- Pré-test d'évaluation des connaissances
- Le risque TMS : Physiopathologie, facteurs de risques
- L'évaluation du risque
- Les pathologies induites, leur reconnaissance en Maladie Professionnelle et leur prise en charge

14h00-17h30 (Dr Isabelle CLÉMENT)

- La prévention des TMS
  - Les moyens de prévention collectifs et individuels afin d'assurer le maintien dans l'emploi et de prévenir la désinsertion professionnelle.
  - Notions d'ergonomie hospitalière, ergonomie de conception et de correction et de métrologie (bruit - lumière)
  - Études et aménagement des postes de travail afin de prévenir l'usure professionnelle, d'assurer le maintien dans l'emploi et de prévenir la désinsertion professionnelle

Jeudi **Les risques psycho-sociaux**

9h00-12h30 (Dr Isabelle CLÉMENT)

Les risques psycho-sociaux en établissement de soins : définitions, repérage des violences internes et externes, de l'épuisement professionnel, du harcèlement moral, du stress au travail

- Pathologies induites et prise en charge

14h-17h30 (Dr Isabelle CLÉMENT)

- L'évaluation et analyse des risques et action en milieu de travail
- Moyens de prévention collectifs et individuels des RPS

Vendredi **Les addictions**

9h00-12h30 (Dr Alice ALVAREZ)

- Définir les différents types d'addiction et leurs conséquences sur la santé et l'aptitude au poste de travail
- Maitriser les rôles possibles du SPST et la prise en charge
- Identifier les situations aigues et maitrise la conduite à tenir

Les horaires atypiques

13h30-17h (Dr Alice ALVAREZ)

- Définition des horaires atypiques et éléments de physiologie
- L'évaluation du risque
- Les pathologies associées aux horaires atypiques et leur suivi
- Les moyens de préventions collectifs et individuels
- Post-test d'évaluation des connaissances et indication des bonnes réponses
- Renseignement du questionnaire de satisfaction
- Conclusion